

# Dispositif Atlas de la biodiversité communale

ACTION 1

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un dispositif qui permet de recenser, évaluer et valoriser la richesse écologique de votre territoire tout en mobilisant et impliquant la population. Il s'appuie sur trois axes essentiels :

### MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ

La réalisation d'un ABC améliore la connaissance de la biodiversité à l'échelle du territoire par le biais d'inventaires d'espèces et de leurs habitats effectués par des spécialistes (associations ou bureaux d'études naturalistes). Des cartes d'enjeux sont produites suite aux inventaires.

### SENSIBILISER ET MOBILISER

Le recours aux sciences participatives permet de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des citoyens (habitants, scolaires, ensemble des acteurs socio-professionnels, etc.) pour compléter les inventaires professionnels, organiser des événements publics, ou pour partager l'état d'avancement du projet.

### FACILITER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES LOCALES

En identifiant les enjeux de biodiversité du territoire, l'ABC permet au final de produire un outil d'aide à la décision pour une mise en œuvre concertée des politiques communales ou intercommunales, notamment celles relatives à la gestion et à l'aménagement du territoire (documents de planification).

## LES + POUR VOTRE COMMUNE

- Un outil permettant de **faire connaître et valoriser** auprès de tous la **biodiversité** de votre territoire.
- Un **outil pédagogique** permettant à la population et aux acteurs locaux d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel local en contribuant à la collecte de données.
- Un outil **accessible**, reproductible d'une collectivité à l'autre, apportant une cohérence d'ensemble tout en étant souple et **mobilisateur**.
- Un outil précieux pour **alimenter les documents de planification** (PLU/ PLUi), sans pour autant se substituer aux études d'impact réglementaires.
- Un outil **d'aide à la décision** qui permet, grâce à son plan d'action, de faire des choix éclairés en matière d'aménagement du territoire.
- Les résultats d'un ABC sont un tremplin pour se lancer dans des démarches de progrès favorables à la biodiversité (cf. *fiche n°2 : Programme Territoire Engagé pour la Nature*).

## COMMENT S'ENGAGER ?

1. Avant de se lancer dans la démarche, lire le guide méthodologique ABC sur le site web [ofb.gouv.fr](http://ofb.gouv.fr).
2. Consulter le site [abc.naturefrance.fr](http://abc.naturefrance.fr) pour s'inspirer de projets existants et contacter des communes voisines déjà engagées dans la démarche.
3. Mettre en place des partenariats pour la réalisation et l'animation de la démarche (associations naturalistes, associations locales, bureaux d'études, Parc naturel régional...).
4. Définir la gouvernance du projet : composition des comités de pilotage, comités techniques.
5. Consulter les possibilités de financements et notamment via le Fonds vert.

Action pilotée en Occitanie par :



Pour plus d'informations  
Direction Régionale Occitanie de l'Office français de la biodiversité  
Delphine Jung, Chargée de mission  
Service Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires  
[delphine.jung@ofb.gouv.fr](mailto:delphine.jung@ofb.gouv.fr)